



Thème international 2026 :
« Droits. Justice. Action. Pour toutes les femmes et les filles »

Thème EMP-ABB 2026 :
**« Promotion des droits des femmes et des filles :
synergies, défis et engagements partagés pour des
actions à fort impact ».**



MARS

**JOURNÉE INTERNATIONALE
DES DROITS DES FEMMES**

2026



SOMMAIRE

1. Contexte

Les enjeux de la promotion des droits des femmes et des filles dans le monde et au Mali

2. Mot du Directeur Général de l'EMP-ABB

Un engagement institutionnel pour des actions collectives à fort impact

3. Justice transitionnelle et accès des femmes à la réparation

La contribution du Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion Nationale

4. Gouvernance inclusive et leadership féminin

L'action d'ONU Femmes pour accélérer l'égalité de genre

5. Garantir et protéger les droits fondamentaux des femmes

Le rôle de la Commission Nationale des Droits de l'Homme

6. Santé, dignité et protection des femmes et des filles

Les initiatives du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)

7. Mobilisation communautaire et transformation sociale

L'engagement de l'APDF pour la défense des droits des femmes

8. Place des engagements : Des paroles aux actes vers des actions coordonnées à fort impact

Engagements des institutions, partenaires et organisations



MARS

JOURNÉE INTERNATIONALE
DES DROITS DES FEMMES
2026



Note introductive sur le contexte de la Journée Internationale des Femmes 2026

Chaque année, la Journée Internationale des Femmes (JIF) constitue un moment privilégié pour faire le point sur les avancées réalisées en matière de droits des femmes, tout en mettant en lumière les défis qui subsistent pour parvenir à une égalité réelle et durable.

L'édition 2026 s'inscrit dans un contexte mondial et national marqué par des mutations profondes : crises sécuritaires, transformations économiques, changements sociaux et défis liés à la gouvernance et à la cohésion sociale. Dans ce contexte, la promotion des droits des femmes et leur pleine participation aux processus de décision apparaissent plus que jamais comme des leviers essentiels pour construire des sociétés plus justes, inclusives et résilientes.

Au Mali, ces enjeux prennent une dimension particulière. Les femmes jouent un rôle central dans les dynamiques de paix, de développement communautaire et de résilience sociale. Pourtant, elles continuent de faire face à des obstacles structurels qui limitent parfois leur accès aux opportunités, à la prise de décision et à la pleine reconnaissance de leur contribution.

C'est dans cette perspective que l'École de Maintien de la Paix Alioune Blondin Bèye (EMP-ABB) a souhaité marquer la JIF 2026 en proposant un cadre de réflexion et d'échange autour du thème :

« Droits et justice pour les femmes : unir les actions, renforcer l'impact »

Cette initiative vise à favoriser le dialogue entre acteurs institutionnels, organisations de la société civile, partenaires techniques et financiers, ainsi que les acteurs engagés dans les dynamiques de paix et de gouvernance, afin de renforcer les synergies en faveur des droits et de l'autonomisation des femmes.

MARS
JOURNÉE INTERNATIONALE
DES DROITS DES FEMMES





Présentation du concept initial du Face-à-Face Multi-Acteurs

Dans le cadre de la célébration de la Journée Internationale des Femmes 2026, l'École de Maintien de la Paix Alioune Blondin Bèye avait initialement prévu l'organisation d'un Face-à-Face Multi-Acteurs.

Ce format se voulait un espace d'échanges interactif réunissant des représentants d'institutions publiques, des organisations de la société civile, des partenaires techniques et financiers, ainsi que des acteurs engagés dans la promotion des droits des femmes.

L'objectif principal de cette rencontre était de croiser les regards, partager les expériences et identifier les complémentarités d'action entre les différents acteurs intervenant dans les domaines de la promotion du genre, de la paix, de la justice et du développement.

À travers des interventions thématiques et un dialogue ouvert, le Face-à-Face devait permettre :

- De mettre en lumière les initiatives existantes en faveur des droits des femmes ;
- D'identifier les défis persistants et les pistes d'action collective ;
- De renforcer la coordination entre institutions, partenaires et acteurs de terrain ;
- Et de valoriser les expériences inspirantes susceptibles de nourrir les politiques et programmes futurs.

Au-delà d'un simple cadre d'échanges, ce Face-à-Face Multi-Acteurs visait à stimuler une dynamique collective et durable, fondée sur la complémentarité des approches et l'engagement partagé en faveur d'une société plus équitable et inclusive.



Mot du Directeur Général de l'EMP-ABB

À l'occasion de la Journée Internationale des droits des femmes, l'École de Maintien de la Paix Alioune Blondin Bèye (EMP-ABB) a souhaité s'inscrire dans la dynamique mondiale de réflexion et d'action en faveur de la promotion des droits des femmes et de leur pleine participation aux processus de décision.

Dans un contexte marqué par des défis sécuritaires, sociaux et institutionnels, la promotion de l'égalité et de la justice pour les femmes demeure un levier essentiel pour bâtir des sociétés plus inclusives, plus résilientes et durablement pacifiques.

Dans cette perspective, l'EMP-ABB avait initialement envisagé l'organisation d'un face-à-face multi-acteurs, conçu comme un espace d'échanges directs entre institutions publiques, organisations de la société civile, partenaires techniques et financiers et acteurs engagés dans la promotion des droits des femmes.

Bien que cette rencontre n'ait finalement pas pu se tenir dans son format initial, il nous a paru essentiel de préserver l'esprit et l'objectif de cette initiative. C'est pourquoi nous avons choisi de maintenir la

contribution des acteurs identifiés à travers un format alternatif, permettant de recueillir leurs analyses, leurs expériences et leurs propositions d'action.

La valeur ajoutée de cette démarche réside dans la diversité des regards mobilisés. En donnant la parole à des acteurs issus d'horizons complémentaires, cette initiative contribue à enrichir la réflexion collective et à mieux appréhender les défis persistants ainsi que les pistes d'action susceptibles de renforcer la promotion et la protection des droits des femmes.

Par sa vocation et sa position stratégique, l'EMP-ABB entend jouer pleinement son rôle de cadre de dialogue, de catalyseur de synergies et d'espace de réflexion au service des dynamiques de paix, de sécurité et de développement. Favoriser la rencontre des idées, encourager le partage d'expériences et stimuler l'action collective constituent autant de contributions que notre institution souhaite apporter à ces enjeux majeurs.

Je tiens enfin à exprimer ma profonde gratitude aux intervenants qui ont accepté d'accompagner cette initiative et de s'adapter à ce nouveau format. Leur



Colonel-Major Souleymane SANGARE

Directeur Général de l'École de Maintien de la Paix Alioune Blondin Bèye
Chevalier de l'Ordre National



Mot du Directeur Général de l'EMP-ABB

disponibilité et la qualité de leurs contributions témoignent de leur engagement constant en faveur de la promotion des droits des femmes.

Je forme le vœu que les réflexions et les perspectives partagées à travers cette initiative contribuent à nourrir les actions futures et à renforcer les dynamiques collectives en faveur de l'égalité et de la justice pour toutes les femmes et les filles.





MINISTÈRE DE LA RÉCONCILIATION, DE LA PAIX ET DE LA COHÉSION NATIONALE (MRPCN)

Le Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion Nationale a pour mission de promouvoir la réconciliation nationale, de renforcer la cohésion sociale et d'accompagner les processus de justice transitionnelle au Mali. À travers ses structures et programmes, il œuvre à la réparation des violations des droits humains liées aux crises et conflits, ainsi qu'à la reconstruction du tissu social.

Dans ce cadre, le Ministère accorde une attention particulière à la situation des femmes et des filles, souvent affectées de manière disproportionnée par les conflits. Les mécanismes de justice transitionnelle qu'il pilote contribuent notamment à la reconnaissance des violations subies par les femmes, à leur accompagnement et à leur participation aux processus de paix et de médiation communautaire.

L'intervention du ministère dans la présente brochure est assurée par le **Contrôleur Général de Police Zeinabou Walet AMIDI**,

membre de la **Commission Nationale d'Intégration**, qui partage l'expérience, les mécanismes et synergie mis en place pour renforcer l'accès des femmes à la justice dans les contextes de réconciliation nationale.



MARS
JOURNÉE INTERNATIONALE
DES DROITS DES FEMMES



PRÉSENTATION DES INSTITUTIONS CONTRIBUTRICES



Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes (APDF)

L'Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes (APDF) est une organisation de la société civile malienne engagée dans la promotion, la protection et la défense des droits des femmes et des filles.

À travers ses actions de plaidoyer, de sensibilisation communautaire et de renforcement des capacités, l'APDF œuvre pour lutter contre les violences basées sur le genre, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et renforcer l'autonomisation économique des femmes.

L'organisation joue également un rôle important dans l'accompagnement des communautés pour l'abandon de pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines et le mariage des enfants, tout en soutenant les initiatives favorisant l'autonomie économique des femmes.

La contribution de l'APDF dans cette brochure est portée par Madame Fatoumata Siré DIAKITÉ, professionnelle engagée dans la promotion des droits des femmes et l'égalité de genre.

Titulaire d'un Master en Genre et Gestion de Projet, elle occupe le poste de chargée de suivi-évaluation à l'APDF et contribue activement à la mise en œuvre et au suivi des initiatives de l'organisation en faveur des femmes et des filles. Elle est également membre du Réseau

elle occupe le poste de chargée de suivi-évaluation à l'APDF et contribue activement à la mise en œuvre et au suivi des initiatives de l'organisation en faveur des femmes et des filles. Elle est également membre du Réseau International des Femmes Leaders du Mali, de la Plateforme des Femmes Leaders du Mali, ainsi que du réseau African Women Leaders Network (AWLN), chapitre Mali.

Parallèlement à ses engagements associatifs, elle est actuellement chargée de mission au Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, où elle participe aux efforts institutionnels visant à renforcer la promotion et la protection des droits des femmes.

Facilitatrice et consultante, Madame Fatoumata Siré Diakité met son expertise au service du renforcement des capacités, de la mobilisation communautaire et du plaidoyer en faveur de l'égalité de genre, contribuant ainsi à promouvoir une participation accrue des femmes aux dynamiques de développement et de gouvernance.



MARS
JOURNÉE INTERNATIONALE
DES DROITS DES FEMMES



PRÉSENTATION DES INSTITUTIONS CONTRIBUTRICES



Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) du Mali est une institution indépendante chargée de promouvoir, protéger et veiller au respect des droits humains conformément aux engagements nationaux et aux normes internationales. Elle joue un rôle central dans le suivi du respect des libertés fondamentales, la sensibilisation du public aux droits humains et la formulation de recommandations à l'endroit des autorités publiques afin de renforcer l'État de droit et la protection des citoyens.

Dans le domaine spécifique des droits des femmes, la CNDH mène des actions de plaidoyer, de veille et de monitoring sur les violations des droits humains, tout en contribuant à l'orientation et à l'accompagnement des victimes. Elle œuvre également à renforcer la connaissance et l'appropriation des instruments juridiques nationaux et internationaux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes, à travers des activités de sensibilisation, de formation et de dialogue avec les institutions et la société civile. La contribution de la Commission à cette brochure est portée par **Maïmouna Dioncounda Dembélé, Commissaire aux droits de l'Homme à la CNDH et Présidente de la Sous-commission Promotion des Droits Humains.**

Spécialiste reconnue des questions d'égalité femmes-hommes, elle est également Directrice Pays du Centre d'Étude et de Coopération Internationale (CECI). Très tôt engagée dans la défense des droits humains, Maïmouna Dioncounda Dembélé a débuté son militantisme au sein d'Amnesty International, où elle a été Coordinatrice nationale des jeunes, puis représentante des jeunes au Bureau exécutif, en charge notamment des actions urgentes et de la protection des personnes en danger.

Son parcours professionnel est marqué par des responsabilités au sein de plusieurs organisations internationales et institutions de référence œuvrant dans les domaines de la démocratie, de la promotion des droits humains et de l'égalité de genre. Elle a notamment occupé les fonctions d'Assistante Genre au National Democratic Institute (NDI), de Conseillère en prévention des violences basées sur le genre à CARE International Mali, de Responsable du volet prévention des violences basées sur le genre et égalité femmes-hommes au projet JUPREC, ainsi que de Chargée de programme au CECI-Mali. Elle a également contribué à la formation des acteurs de paix et de sécurité en tant qu'instructrice





à l'École de Maintien de la Paix Alioune Blondin Bèye de Bamako. Engagée dans la production de connaissances et l'appui à la société civile, elle a participé à plusieurs études, notamment sur la perception des femmes et des jeunes concernant leurs rôles politiques, sociaux et culturels au Mali. Pendant près d'une décennie, elle a également apporté un appui-conseil aux organisations de jeunes et de femmes de la société civile au Mali et en Afrique de l'Ouest.

En reconnaissance de son engagement, Maïmouna Dioncounda Dembélé est lauréate du Trophée international de la Femme Active d'Afrique (2016). Elle est également membre du réseau Les Elles du Sahel, qui promeut le leadership féminin et l'engagement des femmes dans les processus de paix et de développement dans la région.



MARS
JOURNÉE INTERNATIONALE
DES DROITS DES FEMMES



PRÉSENTATION DES INSTITUTIONS CONTRIBUTRICES

Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) est l'agence des Nations Unies spécialisée dans les questions de santé reproductive, d'égalité de genre et de protection des droits des femmes et des filles. À travers ses interventions, l'organisation œuvre pour que chaque femme et chaque fille puisse vivre à l'abri de la violence, accéder à des services de santé reproductive de qualité et exercer pleinement ses droits.

Au Mali, le FNUAP accompagne les efforts du gouvernement et de ses partenaires pour améliorer l'accès des femmes et des filles aux services de santé reproductive, renforcer la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre (VBG) et lutter contre les pratiques néfastes, notamment les mutilations génitales féminines (MGF) et le mariage des enfants. L'organisation soutient également l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques, de stratégies nationales et d'initiatives communautaires visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes. Dans le cadre de cette brochure, le FNUAP met en lumière ses actions et partenariats avec les institutions nationales, les organisations de la société civile et les communautés, afin de renforcer la protection des femmes et des filles et de favoriser leur participation active au développement et à la consolidation de la paix. La contribution du FNUAP est portée par

Faye Nana Mouneissa Touré, Experte Genre et Violences Basées sur le Genre (VBG) au bureau du FNUAP Mali. Juriste de formation et forte de plus de seize années d'expérience, elle est profondément engagée dans la promotion des droits des femmes et la lutte contre les violences basées sur le genre, les mutilations génitales féminines et le mariage des enfants au Mali.

Au cours de sa carrière, elle a apporté une contribution significative aux réformes institutionnelles majeures, notamment à l'élaboration de programmes politiques, stratégies, lois et plans d'actions nationaux et communautaires en faveur de l'égalité de genre et de la protection des femmes et des filles. Elle dispose également d'une solide expertise en planification stratégique, gestion et administration de programmes et projets, y compris dans les contextes d'intervention humanitaire.

Son engagement s'illustre aussi dans le développement de partenariats stratégiques et la mobilisation de ressources, essentiels pour soutenir des initiatives durables visant l'autonomisation des femmes et des filles au Mali. Par son action et son expertise, elle contribue activement à renforcer les mécanismes de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre, tout en soutenant les dynamiques institutionnelles et communautaires en faveur des droits des femmes.





Quels mécanismes existent aujourd'hui pour garantir les droits et l'accès à la justice des femmes et des filles, et dans quelle mesure sont-ils réellement accessibles et effectifs ?

Au sein du **Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion Nationale** du Mali, la protection des droits des femmes s'inscrit principalement dans le cadre de la justice transitionnelle. Contrairement au ministère de la Justice (qui gère les tribunaux classiques), le nôtre se concentre sur la réparation des torts nés des conflits et la reconstruction du lien social.

De ce fait, nous avons des mécanismes suivants :

- **La Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR)** : Bien que son mandat initial soit terminé, ses travaux ont permis de recueillir des milliers de dépositions de femmes victimes de violences sexuelles et de violations de droits humains. Elle dispose d'une sous-commission dédiée aux questions de genre.
- **L'Agence de Gestion des Réparations aux Victimes (AGRV)** : C'est le bras opérationnel actuel. Elle est chargée de mettre en œuvre les réparations (financières, médicales, psychologiques) pour les victimes identifiées par la CVJR, avec une attention particulière pour les femmes et les filles chefs de famille ou survivantes de violences basées sur le genre (VBG).

- **La Mission d'Appui à la Réconciliation Nationale (MARN)** : Elle déploie des stratégies locales pour impliquer les femmes dans la médiation des conflits communautaires.
- Cependant, si les structures existent, leur accessibilité ou leur efficacité pour une femme ou une fille malienne moyenne reste semée d'embûches.
- L'installation d'antennes régionales de la CVJR (puis de l'AGRV) a facilité le dépôt de plaintes pour les femmes vivant hors de Bamako.
- Prise en compte des VBG : Pour la première fois dans l'histoire du Mali, le viol lié au conflit a été officiellement documenté comme un crime nécessitant réparation par l'État via ces mécanismes.
- L'insécurité dans le Nord et le centre, empêche les femmes de se déplacer vers les bureaux administratifs ou de témoigner sans crainte de représailles.
- Le tabou social entourant les violences sexuelles freine de nombreuses filles dans leur quête de justice par peur de la stigmatisation.
- L'AGRV souffre de contraintes budgétaires qui



Présenté par :

**Contrôleur Général de police
Zeinabou Walet AMIDI**

Commission Nationale d'Intégration/
MRPCN





retardent le paiement effectif des réparations promises aux victimes.

- La complexité des procédures administratives reste une barrière pour celles qui ne maîtrisent pas le français ou les rouages juridiques.
- Le Ministère de la Réconciliation a réussi à institutionnaliser la voix des femmes dans le processus de paix, mais l'accès à cette justice demeure partiel. L'effectivité se heurte à la lenteur du passage de la "parole" (dépositions) à "l'acte" (réparations concrètes et sanctions des auteurs).
- La justice transitionnelle complète la justice classique sans la remplacer. Pour des poursuites pénales (prison pour les coupables), les femmes doivent toujours se tourner vers les tribunaux civils gérés par le Ministère de la Justice.

Comment les différents acteurs (institutions publiques, OSC, PTF) coordonnent-ils leurs interventions, et où se situent les principaux blocages ou chevauchements ?

Le Ministère agit comme le chef d'orchestre, mais l'exécution dépend de partenaires variés :

- Avec les Institutions Publiques : La coordination se fait via des comités interministériels (Justice, Promotion de la Femme, Sécurité). Par exemple, le MRPCN définit le cadre de la justice

retardent le paiement effectif des réparations promises aux victimes.

- La complexité des procédures administratives reste une barrière pour celles qui ne maîtrisent pas le français ou les rouages juridiques.
- Le Ministère de la Réconciliation a réussi à institutionnaliser la voix des femmes dans le processus de paix, mais l'accès à cette justice demeure partiel. L'effectivité se heurte à la lenteur du passage de la "parole"

(dépositions) à "l'acte" (réparations concrètes et sanctions des auteurs).

- La justice transitionnelle complète la justice classique sans la remplacer. Pour des poursuites pénales (prison pour les coupables), les femmes doivent toujours se tourner vers les tribunaux civils gérés par le Ministère de la Justice.

Comment les différents acteurs (institutions publiques, OSC, PTF) coordonnent-ils leurs interventions, et où se situent les principaux blocages ou chevauchements ?

Le Ministère agit comme le chef d'orchestre, mais l'exécution dépend de partenaires variés :

- Avec les Institutions Publiques : La coordination se fait via des comités interministériels (Justice, Promotion de la Femme, Sécurité). Par exemple, le MRPCN définit le cadre de la justice transitionnelle, tandis que le Ministère de la Justice veille à ce que cela ne remplace pas les poursuites pénales.
- Avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) : Le dialogue est centralisé autour du Groupe Exécutif de Coordination (GEC). Des agences comme le PNUD, ONU Femmes et la GIZ co-pilotent des groupes thématiques pour aligner les financements sur les priorités nationales (comme le Fonds de Consolidation de la Paix - PBF).
- Avec les OSC : Les organisations de la société civile (ex: Think-Peace, CAFO) servent de relais communautaires. Elles sont souvent les seules à pouvoir opérer dans les zones où l'administration est absente.

Par ailleurs, le passage de la stratégie à l'impact réel est freiné par trois types de blocages :



- L'insécurité chronique empêche les agents du Ministère de superviser les projets des OSC au Nord et au Centre. Cela crée des "zones d'ombre" où le suivi-évaluation est impossible.

Les PTF financent souvent des projets de courte durée (18-24 mois), alors que la réconciliation est un processus de long terme. Lorsqu'un financement s'arrête, les structures locales créées s'effondrent souvent.

- Les institutions utilisent un langage administratif et juridique complexe, tandis que les OSC locales et les populations privilégient les mécanismes endogènes (palabres, chefs de village). Ce décalage ralentit l'appropriation des réformes par la base.

Il faut également noter qu'il n'est pas rare de voir plusieurs acteurs "se marcher sur les pieds" causé par :

-Plusieurs fonds (PBF, UE, Banques de développement) ciblant les mêmes zones de "stabilité", engendrant un sur-financement de certaines localités (ex: Mopti ville) et abandon total des communes rurales périphériques.

-Conflit de rôle entre les Équipes Régionales d'Appui à la Réconciliation (ERAR) et les autorités locales traditionnelles.

Récemment, le Mali a mis l'accent sur les solutions endogènes pour réduire ces chevauchements. L'idée est de redonner le "leadership" au Ministère pour que les PTF et OSC ne proposent plus des projets "prêts à porter", mais s'adaptent strictement à la nouvelle Charte Nationale pour la Paix.

JOURNÉE INTERNATIONALE
DES DROITS DES FEMMES



Quels mécanismes existent aujourd'hui pour garantir les droits et l'accès à la justice des femmes et des filles, et dans quelle mesure sont-ils réellement accessibles et effectifs ?

Le Mali s'est doté, au fil des années, d'un ensemble d'instruments juridiques et de politiques publiques destinés à renforcer la protection des droits des femmes et à favoriser leur participation à la vie publique.

Parmi ces avancées, l'intégration des violences basées sur le genre (VBG) dans le Code pénal constitue une évolution majeure. Pour la première fois, ces violences sont explicitement reconnues et prises en compte dans l'arsenal juridique national, marquant ainsi une étape importante dans la lutte contre l'impunité.

D'autres textes et politiques structurants viennent compléter ce dispositif. La Politique Nationale Genre constitue un cadre stratégique qui oriente l'intégration de la dimension genre dans les programmes et politiques publiques au niveau national. Sa mise en œuvre a notamment permis la désignation de points focaux genre au sein des structures techniques de l'État, contribuant à institutionnaliser la prise en compte de l'égalité

entre les femmes et les hommes dans l'action publique.

Par ailleurs, la loi n°052 relative à la promotion du genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives représente un mécanisme important pour améliorer la représentation des femmes dans les instances de décision. Son application a notamment contribué à augmenter

1. le nombre de femmes conseillères et de femmes élues lors des élections législatives de 2020.

À ces instruments nationaux s'ajoutent également le Plan d'Action National de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui vise à renforcer la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité, ainsi que le décret interdisant la pratique de l'excision, qui traduit l'engagement de l'État à lutter contre les mutilations génitales féminines.

2. Enfin, le Mali a renforcé son cadre de protection à travers la ratification de plusieurs conventions régionales et internationales relatives aux droits des femmes, témoignant ainsi de sa volonté d'aligner ses politiques nationales sur les normes internationales en matière d'égalité et de protection des droits humains.



Présenté par :

Fatoumata Siré DIAKITE

Chargée de suivi-évaluation de l'APDF





- Comment les différents acteurs (institutions publiques, OSC, PTF) coordonnent-ils leurs interventions, et où se situent les principaux blocages ou chevauchements ?
- La mise en œuvre de ces instruments repose sur une synergie d'action entre les institutions publiques, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers.

Les organisations non gouvernementales interviennent principalement sous le leadership du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, qui assure l'orientation et la coordination des initiatives dans ce domaine. Afin de renforcer l'efficacité de leurs actions, plusieurs organisations partageant des objectifs communs se sont structurées en coalitions, réseaux et consortiums, ce qui permet de mutualiser les ressources, de renforcer le plaidoyer et de mieux coordonner les interventions sur le terrain.

Cette dynamique de collaboration est également soutenue par des mécanismes formels de concertation, notamment le cadre de dialogue instauré depuis 2023 entre le département en charge de la promotion de la femme et les organisations de la société civile. Ce cadre permet d'échanger régulièrement sur les priorités, de partager les informations et d'assurer une meilleure articulation des actions.

Dans cette logique de coordination, les organisations sont également identifiées et mobilisées en fonction de leurs domaines d'intervention spécifiques, ce qui facilite la complémentarité des actions. Des initiatives telles que la Plateforme des femmes leaders du Mali contribuent par ailleurs

à renforcer la mobilisation et la mise en réseau des actrices engagées dans la promotion des droits des femmes.

Malgré ces avancées significatives, plusieurs défis continuent de freiner l'effectivité des droits des femmes.

L'un des principaux obstacles réside dans la méconnaissance des conventions et des instruments juridiques existants, aussi bien au sein des communautés que parmi certains acteurs chargés de leur mise en œuvre.

À cela s'ajoutent le poids persistant des normes sociales et culturelles, qui influencent fortement les perceptions et les comportements. Dans de nombreux contextes, un amalgame entre traditions sociales et prescriptions religieuses contribue à légitimer certaines pratiques discriminatoires à l'égard des femmes.

La banalisation de certaines formes de violences et la persistance de schémas patriarcaux profondément ancrés dans les structures sociales constituent également des obstacles majeurs à l'application effective des lois et des politiques adoptées.

Malgré les défis persistants, les dynamiques de collaboration entre les institutions publiques, les organisations de la société civile et les partenaires au développement continuent de se renforcer, avec l'ambition commune de promouvoir une protection plus effective et durable des droits des femmes au Mali.

- Place des engagements

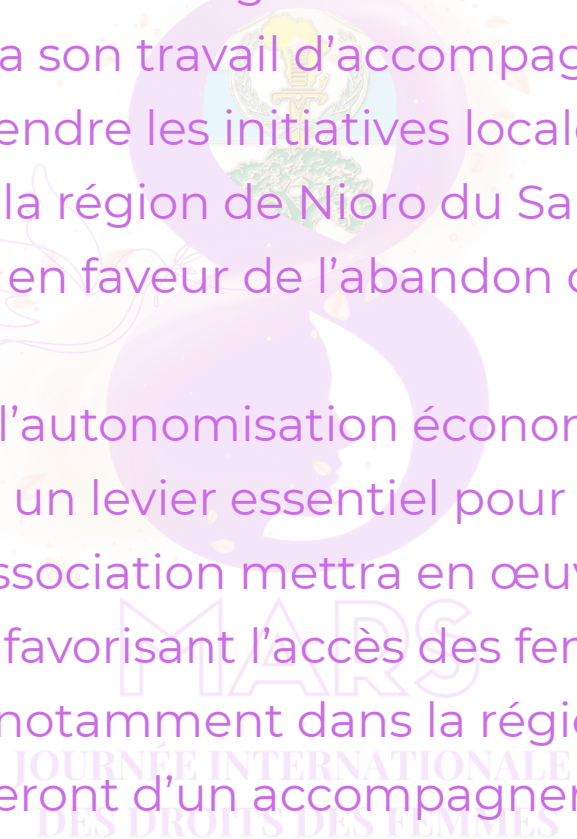


Face aux défis persistants en matière de protection et de promotion des droits des femmes et des filles, l'Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes (APDF) réaffirme son engagement à poursuivre et renforcer ses actions en faveur de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes.

À ce titre, l'APDF s'engage à intensifier les activités d'information et de sensibilisation communautaire sur les droits des femmes, la prévention du mariage des enfants et l'abandon des mutilations génitales féminines. Dans cette dynamique, l'association poursuivra son travail d'accompagnement des communautés afin de consolider et d'étendre les initiatives locales d'abandon de l'excision, à l'image des 35 villages de la région de Nioussou du Sahel ayant déjà signé des conventions communautaires en faveur de l'abandon de cette pratique.

L'APDF s'engage également à renforcer l'autonomisation économique des femmes et des filles, considérée comme un levier essentiel pour l'exercice effectif de leurs droits. Dans ce cadre, l'association mettra en œuvre, avec l'appui de ses partenaires, des initiatives favorisant l'accès des femmes à des activités génératrices de revenus (AGR), notamment dans la région de Ségou où plus de 200 femmes et filles bénéficieront d'un accompagnement dans le développement de filières économiques porteuses, choisies en fonction de leurs opportunités locales et des aspirations des bénéficiaires.

À travers ces actions, l'APDF entend contribuer durablement à la transformation des normes sociales, à la promotion des droits fondamentaux des femmes et à leur pleine participation au développement économique et social des communautés.





1. Quels mécanismes existent aujourd'hui pour garantir les droits et l'accès à la justice des femmes et des filles, et dans quelle mesure sont-ils réellement accessibles et effectifs ?

Des mécanismes existants mais perfectibles

Le cadre légal de protection des femmes et de lutte contre les violences basées sur le genre repose sur trois piliers fondamentaux qui structurent l'action publique et les initiatives de la société civile.

Le pilier juridique constitue la base normative. Il s'appuie sur la Constitution, le Code des personnes et de la famille ainsi que sur les lois pénales qui criminalisent les violences basées sur le genre (VBG) et garantissent les droits fondamentaux des victimes.

Le pilier institutionnel regroupe les structures publiques chargées de l'application et du suivi de ces dispositions. Il comprend notamment les ministères compétents, les cellules spécialisées au sein des commissariats et de la gendarmerie, ainsi que le mandat de protection confié à la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), habilitée à traiter les plaintes et à se saisir de certaines

situations.

Le pilier de proximité, enfin, repose sur l'action des organisations de la société civile. Les cliniques juridiques et les maisons de justice offrent un accompagnement de terrain aux victimes en facilitant l'accès à l'information juridique, au conseil et à l'orientation vers les mécanismes de recours.

2. Le diagnostic de l'effectivité

Un diagnostic de l'effectivité des mécanismes

Malgré l'existence de ces dispositifs, leur accessibilité et leur efficacité demeurent confrontées à plusieurs défis majeurs.

Les pesanteurs sociales continuent de jouer un rôle déterminant. Dans de nombreux cas, les règlements à l'amiable sont privilégiés, au détriment des droits des victimes, afin de préserver la cohésion familiale ou sociale.

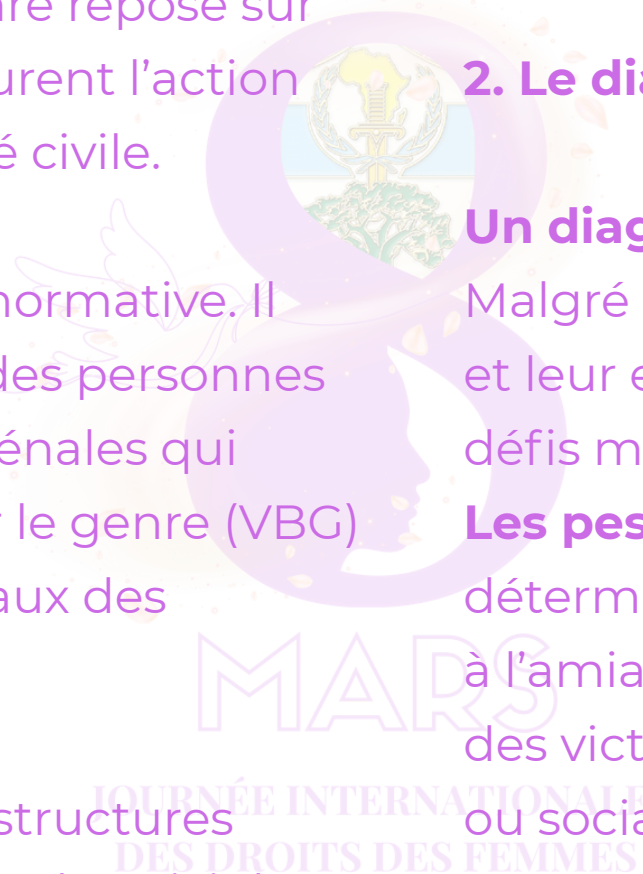
Les barrières structurelles constituent également un obstacle important. L'éloignement géographique des tribunaux et des unités d'enquête, ainsi que les coûts de procédure, rendent l'accès à la justice difficile pour les populations les plus vulnérables.



Présenté par :

Maimouna Dioncounda Dembélé,

Commissaire aux droits de l'Homme à la CNDH et Présidente de la Sous-commission Promotion des Droits Humains.





Le diagnostic de l'effectivité

Un diagnostic de l'effectivité des mécanismes

Malgré l'existence de ces dispositifs, leur accessibilité et leur efficacité demeurent confrontées à plusieurs défis majeurs.

Les pesanteurs sociales continuent de jouer un rôle déterminant. Dans de nombreux cas, les règlements à l'amiable sont privilégiés, au détriment des droits des victimes, afin de préserver la cohésion familiale ou sociale.

Les barrières structurelles constituent également un obstacle important. L'éloignement géographique des tribunaux et des unités d'enquête, ainsi que les coûts de procédure, rendent l'accès à la justice difficile pour les populations les plus vulnérables.

La question de la confiance demeure enfin centrale. La peur de la stigmatisation et les pressions sociales dissuadent encore de nombreuses femmes de saisir la justice ou de porter plainte, limitant ainsi l'effectivité des mécanismes existants.

2. Comment les différents acteurs (institutions publiques, OSC, PTF) coordonnent-ils leurs interventions, et où se situent les principaux blocages ou chevauchements ?

Une synergie d'acteurs au service de la protection des droits

L'efficacité des mécanismes de protection et d'accès à la justice repose avant tout sur une coordination étroite entre plusieurs catégories d'acteurs, dont les actions se complètent pour renforcer l'impact des interventions.

L'État, à travers ses institutions publiques, assure le rôle de garant du cadre légal et de la sécurité. Il définit les politiques publiques, veille à l'application des lois et met en place les dispositifs institutionnels nécessaires à la protection des droits et à la prise en charge des victimes.

La société civile, notamment les organisations de la société civile (OSC), agit comme une véritable sentinelle de proximité. Par leur présence sur le terrain, ces organisations jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation, l'accompagnement des victimes et l'orientation vers les mécanismes de recours.

Les partenaires techniques et financiers (PTF) apportent, pour leur part, un soutien déterminant à travers l'appui technique, le renforcement des capacités et le financement d'initiatives innovantes visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité des dispositifs de protection et d'assistance. Ainsi, **la complémentarité et la coordination entre ces différents acteurs constituent un levier essentiel pour renforcer l'impact des actions en faveur des droits des femmes et de l'accès à la justice.**

Lever les principaux points de blocage

Afin de renforcer l'efficacité des actions engagées et d'accroître leur impact, il est essentiel d'identifier et de corriger certains dysfonctionnements qui limitent encore l'efficacité des dispositifs existants.

Mettre fin au travail en silos.

De nombreuses institutions et organisations interviennent dans le domaine, mais souvent de manière isolée.

JOURNÉE INTERNATIONALE
DES DROITS DES FEMMES

MARS





Ce manque de coordination peut entraîner des duplications d'initiatives ou des ruptures dans la prise en charge des victimes. Une meilleure articulation des actions et des mécanismes de coordination renforcés sont indispensables.

Assurer la continuité des financements.

Les interventions reposent encore largement sur des projets ponctuels. Il devient nécessaire d'évoluer vers des politiques publiques durables, soutenues par des financements pérennes, afin de garantir la continuité des actions et l'efficacité des dispositifs de protection.

Comblent le déficit de données fiables.

L'absence de statistiques harmonisées constitue un obstacle majeur à une action efficace. Il est essentiel de renforcer la collecte et la centralisation des données entre les différents secteurs concernés notamment la police, la santé et la justice afin de mieux comprendre l'ampleur des phénomènes et d'orienter les interventions sur la base de données probantes. La production de données fiables demeure aujourd'hui un besoin crucial dans la lutte pour les droits des femmes.

Vision de la CNDH : transformer l'engagement en action

Unir les efforts, c'est bâtir une chaîne de protection continue, qui accompagne les victimes depuis la dénonciation des violations jusqu'à la réparation effective de leurs droits. Renforcer l'impact de nos actions signifie également évaluer nos progrès à l'aune des vies restaurées, des droits rétablis et de la dignité retrouvée.

Dans cette perspective, la Commission Nationale des Droits de l'Homme réaffirme sa conviction fondamentale :

« La justice pour les femmes n'est pas une faveur, mais une exigence constitutionnelle. Notre responsabilité collective est de faire en sorte qu'aucune femme, confrontée à la violation de ses droits, ne soit condamnée au silence faute de recours ou de protection. »

Engagements à court terme de la CNDH (Horizon : 12 mois)

Dans la continuité de sa mission de promotion et de protection des droits humains, la Commission Nationale des Droits de l'Homme s'engage à traduire ces orientations en actions concrètes et mesurables, articulées autour de quatre axes prioritaires.

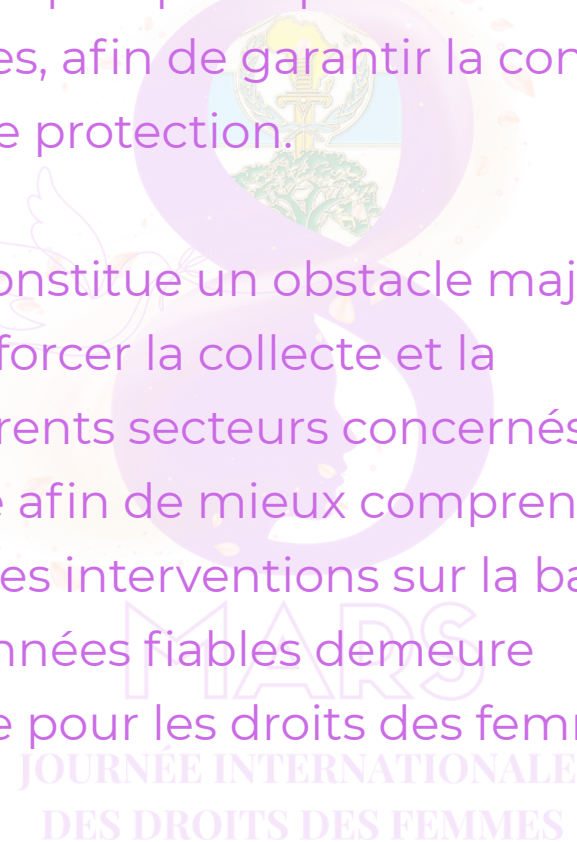
1. Renforcer les mécanismes de veille et de documentation

La CNDH s'engage à redynamiser le groupe de travail sur les droits catégoriels en plaçant la promotion et la protection des droits des femmes au cœur de ses réflexions. Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée à la documentation des cas de Violences Basées sur le Genre (VBG), notamment à travers l'intégration d'un chapitre dédié dans les rapports produits.

Résultat attendu : contribuer à réduire le sentiment d'impunité et renforcer la visibilité des violations.

2. Améliorer l'accessibilité aux mécanismes de signalement

La CNDH s'engage à recommander au Ministère de la Promotion de la





Femme, de l'Enfant et de la Famille la mise en place d'une plateforme numérique de signalement sécurisée et anonyme, accessible via smartphone, afin de faciliter l'accès aux mécanismes de plainte pour les populations éloignées des structures physiques.

Résultat attendu : favoriser la remontée des données et des plaintes, notamment dans les zones rurales ou enclavées.

3. Intensifier la promotion et la sensibilisation aux droits des femmes

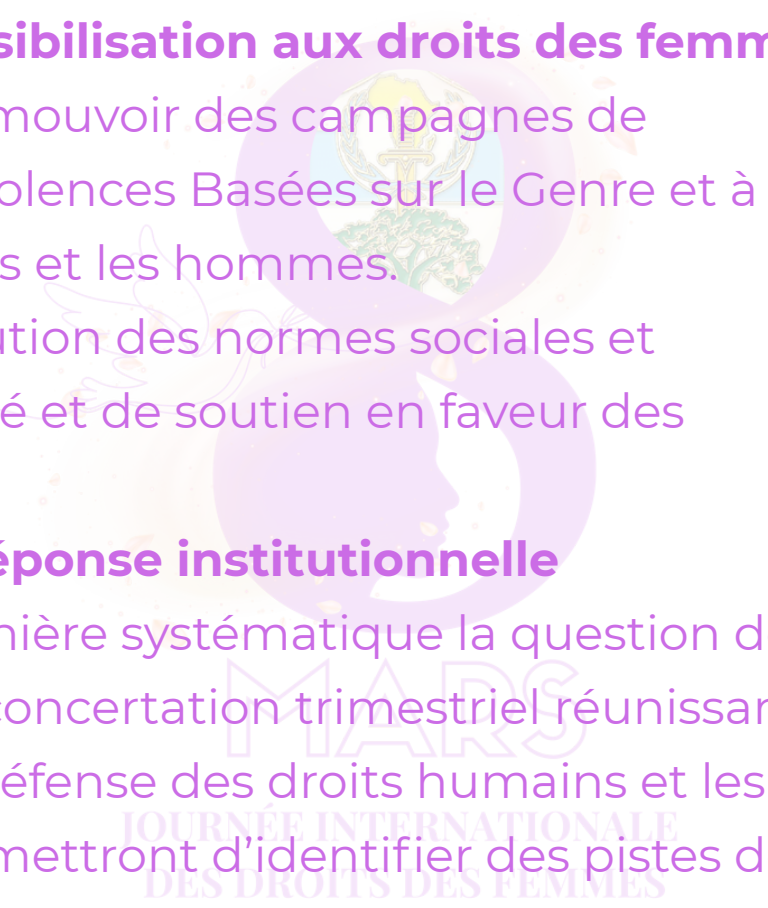
La CNDH s'engage à soutenir et promouvoir des campagnes de sensibilisation visant à prévenir les Violences Basées sur le Genre et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Résultat attendu : contribuer à l'évolution des normes sociales et renforcer les dynamiques de solidarité et de soutien en faveur des femmes.

4. Renforcer la coordination de la réponse institutionnelle

La CNDH s'engage à intégrer de manière systématique la question des droits des femmes dans le cadre de concertation trimestriel réunissant les organisations de la société civile de défense des droits humains et les forces de sécurité. Ces échanges permettront d'identifier des pistes de synergie pour améliorer la prise en charge des cas.

Résultat attendu : réduire les blocages administratifs et favoriser un traitement plus rapide et efficace des affaires de violences faites aux femmes.





1. Quels mécanismes existent aujourd'hui pour garantir les droits et l'accès à la justice des femmes et des filles, et dans quelle mesure sont-ils réellement accessibles et effectifs ?

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) vise à travers les interventions trois résultats transformateurs majeurs (appelés les « trois zéros ») à atteindre d'ici 2030 notamment : Zéro besoin non satisfait en matière de planification familiale : Garantir que chaque personne puisse choisir si, quand et à quelle fréquence elle souhaite avoir des enfants ; Zéro décès maternel évitable : Éliminer les complications liées à la grossesse et à l'accouchement qui coûtent la vie à des milliers de femmes chaque année ; Zéro violence basée sur le genre et pratiques néfastes : Mettre fin aux VBG, au mariage des enfants et aux mutilations génitales féminines.

UNFPA met en œuvre des mécanismes de protection et d'accès au droit dédiés aux femmes et aux filles. Ces dispositifs visent principalement à mettre fin aux différentes formes de VBG et à promouvoir les droits en matière de reproduction. Ces interventions se concrétisent, par exemple, par :

Le renforcement des mécanismes de réponse :

L'UNFPA appuie l'opérationnalisation de structures de proximité, notamment les One-Step Centers, les centres d'accueil et d'hébergement ; les maisons des jeunes et les Espaces Sûrs, pour briser le cycle de la violence. Ces plateformes multisectorielles permettent de fournir une prise en charge holistique, tous les services sous un même toit notamment les soins médicaux ; le soutien psychologique, l'appui juridique et judiciaire et l'autonomisation économique des femmes et des filles. Ces structures permettent d'assurer un accès coordonné et gratuit;

Renforcement des cadres juridiques et politiques :

L'UNFPA accompagne l'État dans la consolidation de l'environnement juridique et politique favorable à la promotion des Droits des femmes et des filles et à l'élimination des VBG et des pratiques néfastes, telles que le mariage des enfants. Cet appui se traduit par l'appui à l'élaboration de politiques nationales alignées sur les textes ratifiés par le pays, le renforcement des capacités des prestataires dont les titulaires d'obligations (forces de sécurité, magistrats, agents de santé).



Présenté par :

Faye Nana Mouneissa TOURE

Experte Genre/ VBG au bureau UNFPA
Mali





2. Comment les différents acteurs (institutions publiques, OSC, PTF) coordonnent-ils leurs interventions, et où se situent les principaux blocages ou chevauchements ?

La coordination entre les structures publiques, les Organisations de la Société Civile (OSC) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) repose sur des cadres de concertation (Le Comité d'orientation : COVBG ; le Comité régional d'orientation et de suivi (CROS) ; le Comité régional d'orientation et de suivi (CROS) ; sous cluster VBG ; etc.) existants. La coordination est assurée à travers les réunions et missions de suivi conjoint. Bien que cette coordination soit structurée autour de cadres formels son efficacité reste entravée par des défis structurels à certains niveaux.

Engagements de l'UNFPA

En cohérence avec les priorités nationales du Mali, l'UNFPA réaffirme son engagement à accompagner les efforts du pays en matière de promotion et de protection des droits humains, en mettant un accent particulier sur les droits des femmes et des filles. À ce titre, l'organisation s'engage à : **Renforcer l'accès équitable à la justice**, notamment pour les femmes et les filles confrontées à des situations de discrimination ou de violences.

Soutenir l'autonomisation des femmes et des filles, à travers des initiatives favorisant leur participation pleine et entière à la vie sociale, économique et politique.

Appuyer la mise en place et le renforcement de services de prise en charge holistique destinés aux survivantes de violences basées sur le genre, en veillant à une réponse coordonnée intégrant les dimensions médicale, psychosociale, juridique et sécuritaire.

Promouvoir la production, l'analyse et la diffusion de données fiables et de qualité, afin de mieux orienter les politiques publiques, renforcer la prise de décision fondée sur des données probantes et améliorer l'efficacité des actions en faveur de l'égalité et de la protection des droits.

